

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 20 octobre 2022

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 18
Votants : 21
Absents : 5
Procurations : 3

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise,
M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard,
M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy,
Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé,
Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric,
Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procurations :

Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX
Mme Hélène LEOTARD donne procuration à M. Eric JULIEN
M. Didier BELLOC donne procuration à M. Francis DEBARGE

Absents excusés:

Agnès TROCELLIER-BERGER
Sandrine ARNAUD

Objet : MARCHE DE TRAVAUX - Nouvel Hôtel de Ville – Avenant lot n°9

M. Dacheux, adjoint aux travaux rappelle la séance du 16 juin dernier au cours de laquelle a été attribué le marché de travaux du Nouvel hôtel de ville dans l'ancien château.
Le lot n° 9 - désamiantage a été attribué à l'entreprise Provence dépollution pour un montant de 16 271 €

Suite aux travaux de démolition, deux conduits en fibrociment amianté ont été découverts derrière les cloisons et doublages déposés du R+1 aile Sud.
Un avenant est proposé pour des travaux de dépose de deux conduites en amiante ciment.

L'intervention comprend :

- La rédaction d'un mode opératoire en sous-section 4, d'un PPSPS et rapport de fin de travaux, ainsi que l'amenée et la replie du matériel nécessaire pour un montant de 144,00 € HT ;
- La dépose des conduits, leur transport et traitement ainsi que la réalisation de mesures de fin de travaux pour un montant de 2 345,00 € HT

.../...

LOT 9 : Désamiantage attribué à l'entreprise Provence dépollution

- Marché initial : 16 271,00 € HT
- Avenant n°1 :
 - Montant : + 2 489,00 € HT
 - Objet : travaux de dépose de deux conduites en amiante ciment.
- Nouveau montant du marché : 18 760,00 € HT soit 22 512,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE l'avenant n°1 pour le lot 9 : désamiantage, d'un montant de 16 271,00 € HT
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022
- DONNER POUVOIR à Mme le Maire pour signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le